

Quand les forces de l'ordre défient le palais Bourbon (13 mars 1958). Les policiers manifestants, l'arène parlementaire et la transition de régime

Emmanuel Blanchard

DANS **GENÈSES** 2011/2 (N° 83), PAGES 55 À 73
ÉDITIONS **BELIN**

ISSN 1155-3219

ISBN 9782701157719

DOI 10.3917/gen.083.0055

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://www.cairn.info/revue-geneses-2011-2-page-55.htm>



CAIRN.INFO
MATIÈRES À RÉFLEXION

Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...

Flashez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



Distribution électronique Cairn.info pour Belin.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

Quand les forces de l'ordre défont le palais Bourbon (13 mars 1958). Les policiers manifestants, l'arène parlementaire et la transition de régime

Emmanuel Blanchard

PP. 55-73

- « Vous ne pouvez pas faire évacuer la cour ? demandèrent deux députés à un gradé.
– Circulez !
– Dites donc nous sommes parlementaires !
– Eh bien ! Alors, circulez plus vite que ça. On vous a assez vus ! »

Plusieurs centaines de policiers hurlent leur mépris du régime parlementaire devant l'Assemblée nationale au terme d'un défilé non autorisé, les gendarmes mobiles refusent de disperser la manifestation. Nous sommes à Paris, le 13 mars 1958, et, les jours suivants, une partie de la presse s'inquiète de ces velléités « factieuses », tandis que des députés s'alarment du « spectacle dégradant d'une Assemblée investie par ceux-là mêmes qui étaient chargés de la défendre² ». Ces propos de Pascal Arrighi³ ne manquaient pas d'emphase ni d'exagération, dans le sens où les seuls policiers qui étaient entrés à l'intérieur du palais Bourbon l'avaient fait à l'invitation de députés, dans le cadre de délégations reçues par les groupes parlementaires. Il n'en reste pas moins que l'ordre parlementaire avait été ébranlé à double égard, à la fois sur un plan interne, en raison des ruptures induites dans le respect du règlement et de l'étiquette du palais Bourbon, et sur un plan institutionnel, dans la mise en évidence de l'épuisement de la domination parlementaire dans le champ politique.

Par leur présence menaçante devant le palais Bourbon, les policiers parisiens avaient bousculé l'agenda de travail et l'ordonnancement des prises de parole. Ils avaient mis à rude épreuve la discipline de députés prompts à se saisir de troubles extérieurs afin de perturber les équilibres d'un jeu parlementaire qui fonctionnait comme un ressort de la perpétuation du « régime » (Collovald 1989 ; Fayat 2000). Surtout, au-delà de la chambre qu'elle visait symboliquement, cette manifestation, relevant d'un répertoire aussi inhabituel qu'illégitime, avait contribué à aug-

menter l'incertitude et à ouvrir le jeu politique. Elle mettait à mal les cadres habituels de la résolution des différends gouvernementaux sous la IV^e République (Bailey 1971). Dans une époque où la crise ministérielle relevait de la grammaire politique habituelle, le fait même que le ministre de l'Intérieur – et l'ensemble du gouvernement – ait été maintenu après un tel moment d'insubordination était symbolique d'une conjoncture qui devenait de plus en plus fluide et autorisait des coups ne s'inscrivant pas dans les marchandages routiniers (Dobry 1986).

La conjonction de l'agitation de rue et de la perte du soutien des forces de l'ordre obligeait les députés à repenser la fabrique des coalitions gouvernementales et à accélérer la réforme d'un régime politique fondé sur la dispersion de l'autorité et la monopolisation du pouvoir par une élite parlementaire (Dulong 1997, 2010). La nécessité de penser de nouveaux équilibres institutionnels et de nouvelles stratégies d'accès aux positions de gouvernement était d'ailleurs au centre des réflexions des députés. En ce début d'année 1958, ils avaient d'ailleurs commencé à discuter d'un projet de réforme constitutionnelle destiné à rénover des « institutions minées⁴ » et à « fournir un gouvernement stable et fort⁵ ».

Cet ordre parlementaire, dont les longues délibérations et transactions entre députés réunis en assemblée plénière participaient, était la cible des policiers mobilisés devant le palais Bourbon afin d'y insuffler un sentiment d'urgence. Même si cette manifestation a ensuite été éclipsée par d'autres et a été escamotée des multiples récits de la transition de la IV^e à la V^e République (Gaïti 1999)⁶, son intégration à cette conjoncture de crise est heuristique : elle permet en particulier de réfuter l'hypothèse selon laquelle « l'édifice politico-institutionnel bâti en 1946 se serait en quelque sorte affaissé sur lui-même » (Le Béguec 2010 : 22) et confirme que le général Charles de Gaulle est arrivé au pouvoir porté par une multitude d'acteurs sociaux qui jouaient leur propre partition (Gaïti 1998).

Afin de rendre compte de la contribution des forces de police à cette reconfiguration de l'ordre parlementaire et institutionnel, l'événement du 13 mars 1958 sera analysé en prolongement et en rupture avec les « transactions collusives » habituelles entre les syndicats de police et certains parlementaires (Dobry 1986 ; Verdier 1998). Au-delà du rôle joué par une minorité « activiste », mobilisée dans l'optique de favoriser une transition de régime, cette insubordination révèle une crise des ajustements parlementaires et gouvernementaux permettant de répondre aux attentes des institutions d'ordre, telles la police ou l'armée, dont le soutien était nécessaire au régime.

13 mars 1958, le charivari des policiers parisiens⁷

La manifestation du 13 mars 1958 clôtura une séquence de quelques semaines pendant laquelle le Syndicat général de la police (SGP), principal syndicat des gardiens de la paix de la préfecture de Police (Verdier 1998)⁸, chercha à



Policiers manifestant devant les portes ouvertes de l'Assemblée nationale. Place du palais Bourbon, 13 mars 1958, 16h 30. © APP, HA 89.

rendre visible la mobilisation de ses adhérents. Il visait à peser sur le gouvernement Gaillard qui, en raison de désaccords budgétaires habituels entre le ministère des Finances et le ministère de l'Intérieur, tardait à adopter les modalités de financement de primes exceptionnelles réclamées au nom des répercussions métropolitaines de la guerre d'indépendance algérienne. Depuis quelques mois, les forces de l'ordre étaient la cible des groupes armés de la fédération de France du Front de libération nationale (FLN) et un premier gardien de la paix parisien avait été assassiné le 11 février 1958. Ce contexte particulier figure au nombre des éléments qui expliquent qu'une mobilisation corporatiste, dont le SGP maîtrisait le répertoire, bifurqua de l'affichage de soutiens parmi les députés à la remise en cause du régime parlementaire par une minorité agissante et échappant au contrôle des dirigeants du principal syndicat policier.

Selon une stratégie de mobilisation éprouvée depuis la Libération, et particulièrement contrainte depuis l'adoption du statut de la police en novembre 1948 (statut qui garantissait le droit syndical mais interdisait celui de manifester), le SGP avait commencé par appuyer la position du préfet de police (traditionnel représentant des intérêts matériels de « ses hommes ») dans les négociations avec le gouvernement en « faisant un Wagram ». Le 7 mars 1958, le SGP réunit donc trois

mille personnes salle Wagram et cette assemblée adopta l'organisation d'un rassemblement dans la cour de la préfecture de Police «en départ de mouvements revendicatifs plus importants⁹.» Ce meeting se tint en présence de trois élus parisiens (Charles Hernu et Jean Dides¹⁰, députés de la Seine, Bernard Lafay, député de la Seine et conseiller municipal de Paris) dont la cohabitation à la tribune symbolisait à la fois l'audience du syndicat, son positionnement critique par rapport aux coalitions gouvernementales de la IV^e République¹¹ et sa capacité à transcender les clivages politiques. Ainsi, Ch. Hernu (radical-socialiste) et J. Dides (indépendant, ex-poujadiste) s'étaient affrontés quelques jours auparavant à l'Assemblée nationale sur les réponses policières à apporter au «terrorisme nord-africain» en région parisienne. Le second avait déposé une interpellation du gouvernement au sujet du «profond malaise régnant dans les différents services» de police. Il avait alors profité de ce que la date de renvoi devait être rapidement débattue pour accaparer la parole pendant près de trois quarts d'heure au lieu des cinq minutes qui lui étaient imparties. Les multiples avertissements verbaux d'André Le Troquer, président de l'Assemblée nationale, et la suspension de séance qu'il prononça afin d'interrompre J. Dides illustrent bien son impuissance: la recherche de cette date de renvoi occupa toute la séance et J. Dides obtint même de pouvoir répondre longuement au ministre. Les débats étaient en fait cadrés par les interjections des communistes et des poujadistes: ces derniers s'étaient certes divisés au cours de l'apprentissage des règles du jeu parlementaire auquel ils étaient peu préparés (Collovald 1989). Mais, en séance, les mises en cause récurrentes du régime et les affrontements individuels ou collectifs leur laissaient une vraie capacité d'expression. A. Le Troquer était d'ailleurs contraint de constater «que sans discipline il n'est pas d'assemblée possible» et regrettait le «fâcheux spectacle» produit par son incapacité à faire respecter le règlement interne et l'ordre du jour¹².

Jean Dides avait profité de la parole qui lui était donnée pour relayer, outre les revendications statutaires, les «mesures de protection» (couvre-feu, centres d'internement, militarisation du maintien de l'ordre...) prônées par les associations professionnelles¹³ et les syndicats de la préfecture de Police opposés au SGP. Elles furent aussi défendues par Jacques Soustelle (député USRAF [Union pour le salut et le renouveau de l'Algérie française]). Avec J. Dides, ils n'hésitèrent pas à mettre en garde contre le fait que «l'exaspération» croissante des policiers parisiens risquait de conduire à des vengeances contre des «Français musulmans d'Algérie», à un nouvel «affaiblissement de l'État» et à la condamnation d'un «régime qui neutralise l'action des services essentiels à la vie du pays»¹⁴. Bien que privilégiant l'angle corporatiste, B. Lafay (RGR [Rassemblement des gauches républicaines]) était aussi sur cette ligne et représentait pleinement une droite parisienne qui soutenait du mieux de ses prérogatives une préfecture de Police dont elle finançait un quart du budget.

Le SGP n'avait aucune affinité idéologique avec la mouvance des élus modérés ou indépendants qui relayait pourtant la plupart de ses revendications maté-

rielles¹⁵ : son positionnement républicain, ses revendications pour la « paix en Algérie¹⁶ », les liens personnels de son secrétaire général¹⁷ ainsi que les engagements partisans de certains de ses dirigeants le rattachaient plutôt aux partis de gauche, Parti communiste français (PCF) inclus, même si l'apolitisme avait été la ligne revendiquée lors des grandes scissions et redistributions syndicales de 1947. Le 7 mars, la présence de Ch. Hernu, qui depuis son élection témoignait d'une « grande sollicitude pour le sort des militaires et des policiers¹⁸ » tout en veillant à ce que « la situation ne soit pas exploitée par des factieux, par des fauteurs de troubles¹⁹ », symbolisait ces proximités avec la gauche parlementaire.

Comme l'appel au rassemblement du 13 mars intervenait à un moment où certains des adversaires les plus acharnés de la IV^e République avaient déjà sous-entendu l'usage qu'ils pourraient faire du mécontentement de la police dans un contexte de « faiblesse de l'État », le ministre de l'Intérieur fit part de son angoisse que cette manifestation ne dégénère (Marcus 1997 : 374)²⁰. Si des efforts furent alors entrepris pour accélérer l'adoption et le versement d'une prime de sujétion spéciale, aucune annonce ne vint calmer l'ardeur revendicative des gardiens ni offrir une porte de sortie au SGP, auquel s'étaient ralliés, sans s'y associer pleinement, certains de ses adversaires syndicaux²¹.

Le 13 mars 1958, en début d'après-midi, entre cinq et six mille agents de tous grades et de tous corps se retrouvèrent dans la cour d'honneur de la préfecture de Police pour un rassemblement autorisé et supposément silencieux²². D'un point de vue quantitatif, il s'agissait assurément d'un succès : la préfecture de Police comptait alors un peu moins de vingt-cinq mille agents et environ huit mille d'entre eux n'étaient pas en service à ce moment de la journée. Dans leur immense majorité, ceux qui étaient en fonction n'avaient pas quitté leur poste et les personnes rassemblées étaient en civil : ces agents s'inscrivaient donc dans les limites fixées par le statut de 1948. Le rassemblement était placé sous le contrôle du bureau du SGP qui, le matin même, avait rencontré le préfet André Lahilonne. La foule, très animée, déborda rapidement sur le boulevard du Palais et faisait force usage de sifflets et des avertisseurs des voitures stationnées dans l'enceinte de la préfecture de Police. Les slogans (« Nos primes ! Nos primes ! ») ne débordaient pas le cadre revendicatif fixé par le SGP, mais certains manifestants demandaient de surcroît que le préfet Lahilonne vienne les rencontrer. Autour de 15 h 30, se produisirent les premiers incidents quand Maurice Legay, sous-directeur de la police municipale, descendit pour faire cesser le désordre – et en particulier exiger que le bruit des sirènes des voitures cesse. Il fut alors pris à partie, frappé, et dut être exfiltré de la foule afin que ces désordres ne prennent une plus grande ampleur. Comme le préfet Lahilonne refusait de recevoir une délégation de manifestants tant que le boulevard du Palais n'aurait pas été dégagé, la tentation de pénétrer de force dans l'hôtel préfectoral traversa certains esprits²³. Ils en furent dissuadés par les leaders syndicaux. Ces derniers voyaient pourtant les manifestants leur échapper et n'avaient aucune perspective à leur offrir puisqu'aucun défilé n'était prévu. Les

organisateur devait canaliser une foule dont certains éléments commençaient à partir en cortège en criant « À la Chambre ! ».

Une assemblée assiégée, un président de séance débordé

Afin de rester dans un cadre légal et de ne pas faire le jeu de ses adversaires syndicaux et politiques, François Rouve, secrétaire général du SGP, s'employa à dissuader les manifestants de marcher sur l'Assemblée nationale : il fut agoni d'injures mais entendu d'une majorité des agents présents, tandis que d'autres passaient outre l'interdiction de manifester sur la voie publique et commençaient à investir la rue avec l'intention de se diriger vers le palais Bourbon. Les députés y discutaient alors d'une question intéressante au premier chef la police : la prochaine entrée en vigueur du nouveau Code de procédure pénale (en remplacement du Code d'instruction criminelle de 1808). Sa pleine mise en œuvre – en raison notamment de nouvelles règles en matière de garde à vue, jusqu'alors non réglementée – aurait renforcé l'encadrement juridique de la lutte contre le « terrorisme », entraves dont voulaient justement se défaire tous les syndicats opposés au SGP et que critiquaient l'ensemble des agents²⁴. L'agenda de l'Assemblée nationale ne semble pas avoir été déterminant dans le cours pris par le rassemblement des agents de la préfecture de Police. Il symbolise néanmoins le fossé grandissant entre les revendications des gardiens et l'activité parlementaire ordinaire que F. Rouve qualifiait de « politique faite d'engagements sans cesse reniés²⁵ ». Les soutiens des policiers parisiens à l'intérieur de l'Assemblée nationale partageaient cette analyse et dénonçaient « un Parlement sourd à tous les appels et à tous les conseils²⁶ ».

Afin de tenter d'encadrer les manifestants partis vers le palais Bourbon, le secrétaire général du SGP se joignit finalement à eux. Mille cinq cents à deux mille personnes arrivèrent, en plusieurs cortèges, devant l'Assemblée nationale où l'annonce de cette révolte policière les avait précédées. Les débats furent alors interrompus à plusieurs reprises pour éviter que le travail parlementaire ne se fit sous la pression policière et afin d'empêcher qu'il ne tournât au pugilat tant l'ambiance était à l'invective. La séance fut cependant très chahutée, même si aucun député ne fut sanctionné. Par la vigueur de leurs cris et de leurs claquements de pupitres, les élus communistes obtinrent notamment du président de séance, Émile Liquard (vice-président de l'Assemblée nationale²⁷), qu'il empêche Jean Dides de prendre la parole. Aux habituels « À bas le fascisme ! », répondaient les non moins courants « Allez donc voir en Hongrie ! Misérables ! »²⁸. Ces slogans et les accusations personnelles (« gestapiste », « tortionnaire »...) bravaient l'autorité d'une présidence de séance qui, depuis de longs mois, avait renoncé à réguler les provocations et les injures réciproques des communistes et des poujadistes.

Les députés les plus engagés dans la défense des intérêts professionnels des policiers (J. Dides, Ch. Hernu, B. Lafay) ou les plus intéressés à attiser leur

colère contre le Parlement et le gouvernement (en particulier Jean Dides et Jean-Marie Le Pen) allèrent aux portes du palais Bourbon jouer de registres divers de médiation ou de soutien. Les deux derniers mirent à profit ces interruptions de séance pour se faire acclamer par une foule qui, depuis son départ de l'île de la Cité, avait considérablement fait évoluer son répertoire de slogans : les invectives antiparlementaires tenaient alors le haut du pavé (« Les députés au poteau ! », « À bas les députés ! », « Vendus, salauds ! Nous foutrons une grenade au Palais Bourbon »). Ce slogan fut lancé par un agent en uniforme grimpé sur les grilles du palais Bourbon et repris en chœur par plusieurs centaines de manifestants²⁹. Ce répertoire antiparlementaire intégrait des injures antisémites (« Mort aux juifs ! ») qui, à la faveur de la conjonction entre le poujadisme et l'activisme « Algérie française » (particulièrement incarnée par le groupe Jeune Nation), étaient réapparues dans les rues et sur les murs parisiens³⁰. Non contents d'être encensés par les manifestants, apparemment acquis à leur cause, ces députés les auraient incités à pénétrer à l'intérieur de l'Assemblée. Dans l'hémicycle, un autre élu poujadiste, Jean Damasio, demandait à ce que les manifestants soient reçus par le garde des Sceaux présent à l'Assemblée, tandis que la majorité des députés exigeaient « que soit levé le siège du Palais Bourbon³¹ ». Appelant à la prudence face aux provocations des députés Dides et Le Pen, Rouve eut une nouvelle fois l'occasion de se rendre compte de son peu d'influence sur ce rassemblement menaçant que les gardes républicains, chargés de la sécurité extérieure de l'Assemblée nationale après les défaillances du maintien de l'ordre en février 1934³², hésitaient à repousser. Comme ces derniers semblaient manquer d'ardeur, André Roches, directeur général de la police municipale, les encouragea à faire évacuer les abords immédiats de l'Assemblée. À l'instar de celle de Maurice Legay quelques heures plus tôt, son intervention n'eut d'autre effet que de lui valoir quelques horions donnés par ses propres agents. L'annonce de la réception de délégations de manifestants par l'ensemble des groupes parlementaires, à l'exception du parti communiste, ramena un semblant de calme : ces entrevues se seraient résumées à une présentation des revendications statutaires et le fait même qu'elles aient suffi à contribuer au retour au calme relativise le caractère d'une manifestation non autorisée qui ne dégénéra pas en coup de force autre que symbolique. Le palais Bourbon ne fut pas investi, les rangs des gendarmes mobiles ne furent pas enfoncés par les policiers parisiens et, à l'invitation du secrétaire général du SGP, qui avait conduit la délégation, cette manifestation commença à se disperser vers 18 h 30. Les abords de l'Assemblée nationale retrouvèrent leur physionomie habituelle aux alentours de 19 h 30 et il semble que les services de l'Assemblée n'aient jamais craint que les manifestants pénétrèrent de force dans le palais Bourbon : dans les semaines suivantes, la questure se contenta de regretter que la 2^e section des renseignements généraux de la préfecture de Police, « chargée des relations avec les Assemblées constitutionnelles » ne l'ait pas mieux informée avant les « incidents du 13 mars »³³.

Une volonté de renverser le régime ?

Le rapport de l'IGS rendu quelques semaines plus tard ne mit en évidence aucune tentation putschiste des manifestants et insista sur l'absence de visibilité des principales personnalités connues pour leur opposition virulente au régime de la IV^e République :

«Aucun des collaborateurs de l'ancien commissaire Dides n'a été reconnu parmi les manifestants ; il en est de même des fonctionnaires frappés de mesures d'épuration qui ont été réintégrés récemment ; l'Amicale des gradés est le seul groupement de défense professionnelle qui se soit réellement tenu à l'écart du mouvement [...] nul activiste de droite n'a été décelé dans les rangs des protestataires³⁴».

Même si les inspecteurs de l'IGS travaillèrent aussi dans l'optique corporatiste de ne pas mettre en cause l'institution policière et de protéger leurs collègues ayant participé à cette manifestation³⁵, ce constat semble globalement fondé. Aucun ordonnateur ne put être identifié a posteriori par les autorités contemporaines. Plus de cinquante ans après les faits, les sources disponibles demeurent étonnamment rares³⁶ et ne permettent pas d'éclairer l'ensemble des logiques d'acteurs.

La presse fut prompte, dès le 14 mars, à faire le lien entre les positions de certains groupements professionnels, celles des députés ayant incité les policiers à une rébellion encore plus ouverte et le climat politique de défiance vis-à-vis des gouvernants : des tentations « factieuses » furent évoquées dans nombre d'articles³⁷. Depuis quelques semaines, le scénario du retour du général de Gaulle au pouvoir commençait d'ailleurs à être évoqué³⁸ et le parti communiste appelait à un large front « antifasciste »³⁹. Dès le printemps 1956, il avait été rejoint par des élus et des militants de la gauche non-communiste, inquiets de la protection accordée par la police parisienne aux « commandos », particulièrement actifs au quartier latin, de Max Biaggi ou Jean-Marie Le Pen⁴⁰. Après la manifestation du 13 mars 1958, bien que son nom n'eût pas été scandé, de Gaulle et ses soutiens furent présentés comme les potentiels instigateurs de l'agitation de la police parisienne. Le général apparaissait déjà comme un éventuel recours contre « la dégradation de l'État qui mena[çait] la République⁴¹ ». Dans ce contexte, il y eut un mouvement fort, notamment d'élus de droite opposés aux gaullistes et aux plus ardents défenseurs de l'Algérie française, pour que les syndicalistes du SGP ne soient pas les boucs émissaires d'un mouvement qui leur avait échappé⁴². Semblait alors dominer la peur qu'une perte d'influence du SGP n'ouvre la voie à une instrumentalisation de la police au service de desseins « factieux ». Ainsi, le préfet Lahilonne proposa immédiatement sa démission et mit en garde ses autorités de tutelle :

«Il serait inopportun de prendre des sanctions contre les dirigeants syndicaux, en raison de leur seule qualité. Je suis persuadé qu'une telle décision risquerait d'entraîner dans la police un malaise plus grave encore que celui que nous avons jusqu'à présent constaté⁴³».

Le «syndicat Rouve» reçut d'autres soutiens, notamment de certains organes de presse qui ne l'avaient jusqu'alors pas ménagé, mais qui étaient amenés à revoir leur positionnement en raison de l'entrée en jeu de nouveaux acteurs politiques qui ne cachaient pas leur volonté de rompre avec les règles habituelles de la IV^e République :

«Une part de provocation factieuse dans les événements qui se sont déroulés le 13 mars devant le palais Bourbon est indiscutable. La violence des attitudes, les cris de haine et les réflexions outrancières entendus et observés sur place l'indiquaient suffisamment [...] [les syndicalistes] ont été débordés par la provocation précisément parce que la masse des intéressés avait l'impression que leurs voix s'élevaient dans le désert. C'est là une erreur qui se doublerait aujourd'hui d'une faute si l'on faisait porter aux syndicalistes la responsabilité d'une explosion de colère qu'ils ont vainement tenté d'endiguer⁴⁴».

De son côté, le SGP s'employa à occulter la gravité des événements survenus devant l'Assemblée nationale. Le communiqué paru le 13 mars assumait l'ensemble de la manifestation, ne faisait part d'aucune «provocation» ou «incident», et prévoyait même l'organisation de nouvelles actions revendicatives. Ce n'est que dans les jours suivants que le SGP se désolidarisa de certains propos et actes commis devant l'Assemblée nationale⁴⁵. Les semaines suivantes, dans un souci d'apaisement et en raison des avancées financières obtenues, il n'y eut finalement pas d'autres actions revendicatives du SGP.

Bien que son secrétaire général n'eût été sanctionné que de façon symbolique (il reçut un simple blâme⁴⁶), le SGP sortit affaibli de cette journée du 13 mars. Les événements avaient démontré que la ligne «républicaine» qu'il s'employait à défendre n'était manifestement pas celle de l'ensemble des policiers, dont une forte minorité n'avait pas hésité à clamer son rejet du parlementarisme et son attirance pour les «hommes forts»⁴⁷ de la droite parisienne. Le remplacement d'André Lahilonne par Maurice Papon – ancien secrétaire général du préfet Jean Baylot qui avait cherché par tout moyen à limiter l'audience du SGP – augurait ainsi que ses concurrents syndicaux minoritaires verraient leurs revendications et leurs intérêts défendus. Plus que le SGP, c'est le régime tout entier qui fut ébranlé par cette nomination : dans les semaines qui suivirent, l'attitude du nouveau préfet de police (Grimaud 1977 : 486-487) contribua en effet à affaiblir les gouvernants qui ne souhaitaient pas que les désordres algérois et l'insubordination militaire ne conduisent au retour au pouvoir du général de Gaulle. Ainsi, «l'effort en profondeur qui [devait] rétablir complètement, dans les services dont c'est le moteur, l'esprit de discipline et le sens de l'État⁴⁸» se traduisit par le retour au calme à la préfecture de Police, mais il ne contrecarra pas l'absence de soutien à la coalition au pouvoir et aux ministres confirmés dans leurs fonctions. La défiance vis-à-vis des gouvernants et des institutions, symbolisée par le palais Bourbon assiégé par les manifestants du 13 mars, prenait source dans une configuration qui dépassait le contexte du printemps 1958.

«Malaise policier» et ajustements institutionnels

L'Assemblée nationale avait été visée alors même qu'elle n'était pas directement responsable du retard pris dans la satisfaction des revendications matérielles immédiates des policiers parisiens⁴⁹. Au-delà des tentations factieuses, des équilibres institutionnels qui fragilisaient la position de la préfecture de Police entrèrent en compte dans ce choix. L'autorité du préfet de police est en effet indexée sur celle du pouvoir exécutif, en particulier de sa tête devant laquelle il rend directement compte (Grimaud 1977). Si cette liaison est affaiblie par la prééminence des jeux parlementaires sur la stabilité ministérielle, le préfet de police peut avoir les plus grandes difficultés à relayer les revendications matérielles de ses agents. Or, seule la satisfaction de ces dernières peut garantir l'obéissance et l'ardeur des gardiens de la paix⁵⁰. Ainsi, dans un éditorial intitulé «régime d'instabilité» écrit en réaction au remplacement du préfet André-Louis Dubois (nommé par François Mitterrand en juillet 1954) par Roger Genebrier (nommé par Maurice Bougès-Maunoury en novembre 1955), François Rouve fit une critique ouverte des institutions et des élus de la IV^e République :

«L'instabilité politique des gouvernements issus d'une assemblée dont l'existence porte la griffe d'appareillements incohérents ne pouvait en aucun cas promouvoir le courant de continuité dans lequel se forge une gestion administrative saine et profitable⁵¹».

Sous la IV^e République, la subordination des policiers parisiens au pouvoir politique fut de surcroît fragilisée par une épuration plus sévère que dans tout autre administration et particulièrement mal ressentie (Berlière 2001). Conjugée aux promotions exceptionnelles pour faits de résistance qui bloquèrent durablement l'avancement ordinaire, elle bouleversa la définition même de métiers de police fondés sur l'obéissance aux ordres et l'absence de sanctions lors des transitions de régime (Berlière *et al.* 2008). Ces remises en cause des mécanismes de l'allégeance policière trouvèrent à s'exprimer dans une expression syndicale mâtinée de menaces d'insubordination et d'antiparlementarisme ou, à tout le moins, de défiance vis-à-vis des institutions de la IV^e République.

À la fin de la guerre d'Algérie, la question du «malaise de la police» était devenue un véritable topique⁵². Une première salve d'articles était parue dans la presse nationale après la manifestation du 13 mars 1958⁵³, avant que celle du 13 mai à Alger ne génère les principaux écrits sur le «malaise de l'armée» (Plan-chais 1958). Celui de la police était au cœur des articles et des tribunes libres du bimensuel du SGP, *Police parisienne*, depuis plusieurs années. De son côté, le préfet de police Roger Léonard avait tenu à alerter son ministre de tutelle de ce «malaise» dès avril 1950⁵⁴.

Il est vrai qu'une telle expression peut recouvrir des réalités bien différentes selon les périodes. Derrière le caractère vague du terme, et des circonstances variables, se cache surtout l'impossibilité de nommer précisément ce que Brigitte

Gaïti a qualifié, au sujet de l'armée, « d'élasticité soudaine du principe républicain de soumission au pouvoir politique » (1999: 41). En d'autres termes, c'est quand l'allégeance et le nécessaire soutien de la police aux gouvernants s'effritent que le terme apparaît dans la bouche des intéressés et des commentateurs. C'est ainsi que les plus avisés d'entre eux n'hésitaient pas à affirmer qu'il fallait « remonter à la Libération pour découvrir les racines de l'actuel "malaise" ⁵⁵ ».

Les conflits coloniaux étaient venus se greffer sur des difficultés préexistantes, en particulier liées aux circonstances de la Libération et de l'épuration. À l'intérieur de la préfecture de Police, une fois le « danger communiste » écarté⁵⁶, restaient les « tentations gaullistes » d'une partie de l'appareil policier qui avait participé à l'aventure du RPF (Rassemblement du peuple français), voire, pour une infime minorité, s'était laissée séduire par les sirènes des complots fomentés par une partie de l'entourage du général de Gaulle⁵⁷. Dans les rangs de la police parisienne, la nostalgie pour le général était vive et s'affichait – de façon matérielle, avec force portraits – dans les commissariats. Elle déclina avec la mise en sommeil du RPF, la réclusion volontaire du général de Gaulle puis la mise à l'écart du commissaire J. Dides, principal organisateur des réseaux gaullistes de la préfecture de Police. L'interminable feuilleton de l'adoption des compensations judiciaires liées à l'adoption du statut spécial de 1948, les lenteurs de la refondation d'un nouveau régime de retraite permettant de retrouver les avantages perdus sous le régime de Vichy (ce n'est qu'en avril 1957 que fut adoptée une loi satisfaisant cette revendication syndicale⁵⁸) avivèrent cependant des revendications matérielles qui n'étaient jamais loin de tourner à la mise en cause de l'autorité de ceux qui ne les satisfaisaient pas.

Tout au long de la période, certaines prises de position montrèrent que l'allégeance de la police au pouvoir politique était conditionnelle. Cet avertissement de Cazes – secrétaire général du SGP de la Libération à fin 1946 – est, de ce point de vue, particulièrement clair :

« [Les dirigeants politiques] savent que l'instauration et la consolidation d'une démocratie et d'une dictature sont inexistantes sans le concours d'une police entièrement dévouée aux idées souhaitées ou imposées [...]. Un État possède toujours une police à son image et par contre, la police ne soutient, dans les moments critiques, qu'un gouvernement qu'elle affectionne⁵⁹ ».

Ces propos sans ambiguïté ne sont cependant pas isolés et furent souvent repris, avec des variations, à chaque fois que la police ne se sentait pas assez soutenue par un pouvoir politique ne satisfaisant pas ses revendications :

« La question est donc posée, messieurs du gouvernement, reclassez-nous "catégorie spéciale", comportant "retraite spéciale", "traitement spécial" et "indemnités spéciales" [...] À ce moment seulement vous aurez une police sur laquelle vous pourrez vraiment compter en toutes circonstances. Ce faisant, du reste, vous ne ferez qu'imiter tous les pays du monde, depuis la communiste Russie jusqu'à la royale Angle-

terre. Tous accordent un traitement de faveur pour leur police, sachant bien que celle-ci est un des soutiens essentiels du régime. Un général a dit : «un pays a l'armée qu'il mérite». Nous disons nous : «un gouvernement a la police qu'il mérite»⁶⁰.

Ces contestations de la suprématie du politique pouvaient se faire plus précises face aux refus d'être mis en cause pour des actions, notamment de maintien de l'ordre, exécutées conformément aux ordres de la hiérarchie et des gouvernants. Dans ces cas, les représentants des gardiens de la paix n'hésitaient pas à agiter la menace du refus d'obéissance :

«Conscients de leurs actes et de leurs responsabilités, nos fonctionnaires prendront bonne note d'un avertissement dont la gravité ne leur a pas échappé. Il est toutefois permis de se demander quelle devra être leur attitude, si lors d'éventuels services d'ordre, ils reçoivent des instructions comparables à celles exécutées le 15 décembre dernier et qui leur ont valu d'être jugés si sévèrement⁶¹».

Cette prise de position visait des députés accusés de naviguer au mieux de leurs intérêts électoraux : elle faisait suite au vote à l'unanimité de l'Assemblée nationale d'un vœu condamnant des violences policières contre des manifestants étudiants occupant le carrefour des boulevards Saint-Michel et Saint-Germain après que des gardiens de la paix les avaient empêchés de marcher en direction du palais Bourbon⁶².

En mars 1958, les répercussions métropolitaines de la guerre d'Algérie étaient venues radicaliser un processus de mise sous condition de la loyauté au régime, processus engagé de longue date. Si le SGP fut débordé par un certain nombre d'agents qui ne partageaient pas ses options républicaines, il avait depuis longtemps préparé le terrain de la rébellion contre les gouvernants en subordonnant l'obéissance de ses troupes à la satisfaction des revendications matérielles et au soutien sans critique de leurs actions. Les mois suivants, la force d'attraction exercée par les groupes et les références activistes l'ont conduit à moins publiciser les «transactions collusives» (Dobry 1986) au fondement de son soutien aux gouvernants et à rappeler avec force son attachement aux institutions républicaines.

De mars à mai 1958 : quand les polices font défaut au régime

Les policiers parisiens n'étaient pas les seules forces de l'ordre à avoir fait connaître leur opposition croissante aux dirigeants de la IV^e République. Devant les menaces à peine voilées de certains syndicats, des parlementaires se demandaient d'ailleurs s'il était possible d'«être sûr de leurs matraques»⁶³. Même si ces propos émanaient souvent de personnalités opposées au régime, il n'en reste pas moins que certaines prises de position laissaient clairement entendre que, pour une partie des agents, la satisfaction des revendications matérielles primait sur toute allégeance ou soutien aux gouvernants :

«Les personnes que nous représentons sont apparemment calmes, mais dans un état d'âme qui peut légitimement nous inquiéter, si dans une reconsidération de la situation des fonctionnaires de police ils n'étaient pas traités sur un pied de rigoureuse égalité⁶⁴».

Cette défection potentielle des personnels de police devint réalité en mai 1958. Pourtant, dès les premières manifestations algéroises, le SGP affirma sans ambiguïté sa fidélité au pouvoir en place et fit connaître «l'indéfectible attachement des policiers parisiens aux libertés démocratiques et leur désir de voir tout mettre en œuvre pour que soient maintenues les institutions républicaines⁶⁵».

D'autres syndicats, en particulier le Syndicat indépendant de la police municipale (SIPM), furent beaucoup moins clairs dans leur prise de position⁶⁶ et apparaissaient de ce point de vue plus en phase avec un grand nombre de gardiens dont il semble qu'ils ne cachaient pas qu'ils «souhaitaient vivement la venue du général de Gaulle» (Vié 1988 : 148). Certains participaient même très directement à l'activisme gaulliste en utilisant les moyens de l'administration au vu et au su de tous⁶⁷. Jules Moch ne tarda pas à se rendre compte que les administrations sur lesquelles il était supposé avoir autorité faisaient défection : à peine fut-il nommé place Beauvau, le 17 mai, qu'il dut admonester des commissaires complices des manifestants favorables au comité de salut public d'Alger. De son côté, son directeur de cabinet qui rappelait à ses devoirs un brigadier qui laissait les manifestants encombrer la place de la Concorde se vit rétorquer : «Il n'y a plus de ministre de l'Intérieur» (Moch 1976 : 540).

Face à de telles mises en cause de sa légitimité, il apparut vite à J. Moch qu'une grande partie des agents parisiens n'hésitaient pas à anticiper une vacance du pouvoir. S'il put un temps s'illusionner sur la possibilité de ressusciter les mânes du Front populaire pour s'opposer à un éventuel «débarquement» des parachutistes maîtres du pouvoir à Alger et en Corse (Méchoulan 1991 : 424-431), J. Moch dut se rendre à l'évidence : l'attitude de la police parisienne ne permettrait pas de défendre les institutions de la IV^e République. Alors que son propre parti hésitait sur l'interprétation des événements et les alliances politiques à privilégier, son ralliement à la solution consistant à introniser de Gaulle président du Conseil fut finalement le seul choix qui s'offrit à lui. S'il avait persisté à vouloir s'opposer aux desiderata d'une large partie des forces de l'ordre, certains de ses services auraient été prêts à le mettre hors d'état de nuire et à apporter leur soutien aux coups de force qui avaient été fomentés puis décommandés. Roger Wybot, ancien des services gaullistes de Londres et à la tête de la Direction de la surveillance du territoire (DST) depuis la Libération, témoigne dans ses mémoires qu'il se tenait prêt, avec d'anciens compagnons de Résistance et des hommes des services de renseignement, à occuper le ministère de l'Intérieur (Bernert 1975 : 456). Même les CRS (Compagnies républicaines de sécurité),

seule force que Jules Moch considérait comme sûre, étaient massivement ralliées à la cause du général de Gaulle. De leur côté, les gendarmes mobiles affectés à la garde du palais Bourbon ne firent rien pour contrer les activistes, laissant même envahir, le 29 mai, la cour de l'Assemblée nationale par des centaines de manifestants, parmi lesquels quelques gardiens de la paix (Bromberger et Bromberger 1959 : 409 ; Le Troquer 1962 : 198). Les grilles du palais Bourbon, ébranlées en mars 1958, n'avaient résisté que deux mois à une insubordination policière qui fut stoppée par une conjonction de satisfactions de revendications syndicales (sur le plan matériel et celui de la « lutte contre le terrorisme ») et un changement de régime qui permit de replacer la police parisienne sous l'autorité d'un pouvoir exécutif renforcé. Maurice Papon fut confirmé à son poste par le général de Gaulle car nommer un quatrième préfet en moins de quatre ans n'aurait pu que déstabiliser encore plus la préfecture de Police. De plus, à la place qui était la sienne, il avait contribué au changement de régime. Il n'avait certes pas eu une part active dans la préparation de la prise du pouvoir par de Gaulle. Le parti pris de ses agents était en effet tel qu'il lui suffisait de ne pas le contrecarrer pour s'assurer que le soutien de la préfecture de Police, primordial en temps de crise, ferait défaut à toute solution institutionnelle qui n'aurait pas l'assentiment des policiers parisiens. Dans un compte rendu de son premier entretien avec le préfet Papon, J. Moch avait ainsi noté qu'il trouvait Papon « un peu mou et déjà attiré dans l'orbite gaulliste » (Méchoulan 1999 : 41).

Ces défauts de loyauté des forces de l'ordre et de leurs dirigeants sont d'autant plus significatifs qu'ils s'inscrivaient dans un moment « d'abdication collective » d'une Assemblée nationale se défaisant de ses pouvoirs au cours d'une transition de régime (Ermakoff 2008 : xxi). Ivan Ermakoff a mis en évidence que ces processus « d'alignements collectifs » étaient liés à des dynamiques au sein de « groupes de référence » (parti, assemblée parlementaire...). Selon lui, ces dernières doivent être étudiées indépendamment d'un contexte historique spécifique⁶⁸. Aussi valide ce cadre d'analyse soit-il, une prise en compte des mobilisations des forces de l'ordre permet de l'élargir et de donner un éclairage complémentaire à ces séquences « d'effondrement démocratique » (Ermakoff 2008 : xxii ; Blaney 2007).

La manifestation de policiers du 13 mars 1958 est certes un événement aussi spectaculaire qu'exceptionnel, mais elle peut aussi être interprétée en privilégiant une « hypothèse de continuité » (Dobry 1986). Tout au long de la IV^e République, le SGP fut un puissant groupe d'intérêt qui défendit ses mandats, et veilla à occulter les affinités personnelles et politiques de certains de ses dirigeants avec le PCF, en multipliant les contacts avec des élus de tous bords. Cette recherche de relais parmi les députés, en particulier indépendants, qui pouvaient critiquer publiquement la politique gouvernementale s'accompagnait d'une rhétorique désabusée sur les capacités des parlementaires à se saisir des enjeux placés en tête

de l'agenda syndical. De ce point de vue, la manifestation du 13 mars 1958 fut symbolique de ce rapport ambivalent au parlementarisme: si le SGP chercha à encadrer ce mouvement, c'est sans doute parce qu'il permettait tout à la fois d'obliger le palais Bourbon à s'ouvrir aux revendications sociales et de rendre visible les soutiens dont le syndicat disposait parmi les députés. Sur ce plan, l'opération fut réussie puisque les manifestants obtinrent qu'une délégation soit reçue et que de leurs revendications soient en partie immédiatement satisfaites.

Si le rôle de la police parisienne dans la transition de régime mérite d'être réévalué, il ne s'agit pas de surestimer son influence sur les évolutions institutionnelles. On peut cependant relever qu'alors que les prérogatives du Parlement furent singulièrement rognées, les présidents des deux assemblées gardèrent de considérables pouvoirs de police. L'article 3 de l'ordonnance n° 58-1100 du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des assemblées parlementaires prévoit explicitement que les présidents du Sénat et de l'Assemblée nationale puissent « requérir la force armée et toutes les autorités dont ils jugent le concours nécessaire ». C'était mot par mot la formule qui avait été choisie sous la III^e République (loi du 22 juillet 1879) en une époque où l'Assemblée nationale, de retour de son exil versaillais, voulait se protéger des soubresauts révolutionnaires de la rue parisienne. Les termes adoptés sous la IV^e République (« Le Président fixe l'importance des forces militaires qu'il juge nécessaire; elles sont placées sous ses ordres⁶⁹ ») pouvaient sembler moins liés à l'urgence de se défendre d'un mouvement séditieux. Les épisodes de mars et mai 1958 montrèrent que la pression de la rue sur le palais Bourbon demeurait un des facteurs des transitions de régime et que des manifestants pouvaient directement influencer sur l'ordre parlementaire.

Dix ans plus tard, en mai 1968, l'Assemblée nationale fut certes visée par une manifestation mais resta bien protégée par la police parisienne⁷⁰. Il est vrai que les nouveaux rapports de force du « parlementarisme rationalisé » avaient été intégrés par les leaders étudiants: si les autorités furent attentives à protéger les symboles du pouvoir central, l'Assemblée nationale était alors si affaiblie qu'elle n'était plus une cible prioritaire pour les manifestants parisiens (Mathieu 2008). Ceux-ci n'entretenaient plus aucune affinité avec la geste du 6 février 1934, prolongée sur un mode mineur par les gardiens de la paix en mars 1958.

Ouvrages cités

- ASSEMBLÉE NATIONALE. 1956. *Recueil des textes authentiques des programmes et engagements électoraux des députés proclamés élus à la suite des élections générales du 2 janvier 1956*, vol. 1. Paris, impr. de l'Assemblée nationale.
- BAILEY, Frederik G. 1971 [1970]. *Les règles du jeu politique. Étude anthropologique*. Paris, Puf (Bibliothèque de sociologie contemporaine), (éd. orig., *Stratagems and Spoils. A Social Anthropology of Politics*. Oxford, Basil Blackwell).
- BARROT, Martin. 1995. « Syndicalisme policier et guerre d'Algérie, Paris 1958-1962 », *Territoires contemporains*, n° 2 : 75-93.
- BERLIÈRE, Jean-Marc. 2001. *Les policiers français sous l'Occupation. D'après les archives inédites de l'épuration*. Paris, Perrin.
- et al. (éd.). 2008. *Métiers de police. Être policier en Europe, XVIII^e-XX^e siècles*. Rennes, Pur (Histoire).
- BERLIÈRE, Jean-Marc et René LÉVY (éd.). 2010. *Le témoin, le sociologue et l'historien. Quand des policiers se mettent à table*. Paris, Nouveau Monde.
- BERNERT, Philippe. 1975. *Roger Wybot et la bataille pour la DST*. Paris, Presses de la Cité.
- BLANEY, Gerald Jr (éd.). 2007. *Policing Interwar Europe. Continuity, Change and Crisis, 1918-1940*. Basingstoke, Palgrave Macmillan.
- BROMBERGER, Merry et Serge BROMBERGER. 1959. *Les treize complots du 13 mai ou la délivrance de Gulliver*. Paris, Fayard.
- COLLOVALD, Annie. 1989. « Les poujadistes, ou l'échec en politique », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, vol. 36, n° 1 : 113-133.
- DOBRY, Michel. 1986. *Sociologie des crises politiques. La dynamique des mobilisations multisectorielles*. Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques.
- DUHAMEL, Éric. 2000. *Histoire politique de la IV^e République*. Paris, La Découverte (Repères).
- DULONG, Delphine. 1997. *Moderniser la politique. Aux origines de la V^e République*. Paris, L'Harmattan (Logiques politiques).
- 2010. *La construction du champ politique*. Rennes, Pur (Didact).
- ERMAKOFF, Ivan. 2008. *Ruling Oneself Out. A Theory of Collective Abdication*. Durham, Duke University Press (Politics, History, and Culture).
- FAYAT, Hervé. 2000. « Bien se tenir à la Chambre ». L'invention de la discipline parlementaire », *Jean Jaurès. Cahiers trimestriels*, n° 153 : 61-89.
- GAÏTI, Brigitte. 1998. *De Gaulle prophète de la Cinquième République, 1946-1962*. Paris, Presses de Sciences-po.
- 1999. « Les incertitudes des origines. Mai 58 et la V^e République », *Politix*, n° 47 : 27-62.
- GRIMAUD, Maurice. 1977. *En mai fais ce qu'il te plait*. Paris, Stock.
- LE BÉGUEC, Gilles. 2010. « La crise du pouvoir républicain » in Jean-Paul Thomas et al. (éd.), *Mai 1958 : le retour du général de Gaulle*. Rennes, Pur (Histoire) : 21-30.
- LE TROQUER, André. 1962. *La parole est à André Le Troquer*. Paris, La Table ronde (L'ordre du jour).
- MARCUS, Paul. 1997. *Maurice Bourgès-Maunoury. Un républicain indivisible*. Biarritz, Atlantica.
- 1999. *La République trahie. L'affaire des fuites (1954)*. Biarritz, Atlantica.
- MATHIEU, Lilian. 2008. « Les manifestations en mai-juin 1968 » in Dominique Damamme et al. (éd.), *Mai-Juin 1968*. Ivry-sur-Seine, Éd. de l'Atelier : 195-206.
- MÉCHOULAN, Éric. 1999. *Jules Moch. Un socialiste dérangeant*. Paris, LGDJ (Histoires).
- MOCH, Jules. 1976. *Une si longue vie*. Paris, Robert Laffont.
- PLANCHAIS, Jean. 1958. *Le malaise de l'armée*. Paris, Plon.
- TARTAKOWSKY, Danielle. 1998. *Le pouvoir est dans la rue. Crises politiques*

et manifestations en France.
Paris, Aubier (Collection historique).

THÉNAULT, Sylvie (éd.). 2008. *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, n° 92, « L'internement en France pendant la guerre d'indépendance algérienne ».

VERDIER, Éric. 1998. « Le syndicalisme policier. Le cas du Syndicat général de la police », doctorat de science politique, université de Paris X.

VIÉ, Jean-Émile. 1988. *Mémoires d'un directeur des renseignements généraux*. Paris, Albin Michel.

Notes

1. Anecdote rapportée par les journalistes Merry et Serge Bromberger au sujet de la manifestation du 29 mai 1958 au cours de laquelle la cour du palais Bourbon fut envahie par des centaines de manifestants des comités de salut public de région parisienne (Bromberger et Bromberger 1959: 409).
2. Intervention de Pascal Arrighi, Parti radical, 18 mars 1958, *Journal officiel de la République française* (par la suite JORF), p. 1614.
3. Ces propos sont à interpréter en lien avec la trajectoire d'un député dont l'engagement en faveur de l'Algérie française le mènera en mai 1958 à la tête du comité de salut public d'Ajaccio.
4. Intervention de François Mitterrand, député UDSR (Union démocratique et socialiste de la Résistance), 18 mars 1958, JORF, p. 1633.
5. Intervention de René Dejean, député SFIO (Section française de l'Internationale ouvrière), 18 mars 1958, JORF, p. 1635.
6. On peut cependant relever quelques exceptions, Le Béguet 2010; Duhamel 2000; Tartakowky 1998.
7. Dans les jours qui ont suivi la manifestation, on lut nombre de variations autour du thème du renversement des valeurs et de l'effondrement de l'ordre établi: l'éditorialiste de *Combat* évoqua « le monde à l'envers » tandis que *le Monde* titra sur « L'ordre à l'envers » (14 mars 1958).
8. Le SGP revendiquait neuf mille adhérents parmi les gardiens de la paix (*Police parisienne*, 28 février 1959) et obtenait plus des deux tiers des voix lors des élections professionnelles.
9. *Police parisienne*, 28 février 1958.
10. Jean Dides était un ancien commissaire de police de la ville de Paris, mis en cause à la Libéra-

tion et placé à la tête d'une officine occulte chargée de la lutte anticommuniste sous le préfectorat de Jean Baylot (1951-1954). Il fut révoqué en 1954, quelques semaines après que le préfet Baylot eut été démis de ses fonctions, en raison de leur implication commune dans « l'affaire des fuites » qui visait à déstabiliser le gouvernement Pierre Mendès France (Marcus 1999).

11. Les positionnements et les trajectoires de J. Dides (qui achèvera son compagnonnage avec la mouvance Algérie française par une incarcération à la prison de la Santé et un internement administratif au camp de Saint-Maurice l'Ardoise, novembre 1961-juillet 1962) et de Bernard Lafay (il participera au comité de Vincennes et sera mis en cause pour son soutien à l'OOAS [Organisation armée secrète]) sont éloquentes. Charles Hernu, élu en 1956 sur une liste radical-socialiste, se définissait comme un élu « protestataire ».

12. Intervention d'André Le Troquer, 25 février 1958, JORF, p. 998.

13. Lettre de Pierre Godard, président de l'Amicale des gradés, au préfet de police, 15 février 1958, Archives de la préfecture de Police de Paris (par la suite APP) HA 89.

14. Intervention de J. Dides, 25 février 1958, JORF, p. 1010.

15. Tout au long de sa carrière, Édouard Frédéric-Dupont, élu sans discontinuer tant au niveau local – conseiller de Paris de 1933 à 1995 – que national – député de 1936 à 1993, excepté entre 1962 et 1973 – fut l'exemple type de ces élus « indépendants » porte-voix des revendications des gardiens de la paix parisiens.

16. Dès les premiers attentats FLN contre les gardiens, le SGP fit savoir mezza-voce que la seule

solution était « la paix en Algérie ». À partir du début de l'année 1960, ce mot d'ordre apparaît de façon beaucoup plus nette dans *Police parisienne*.

17. Pour les préfets de police successifs, François Rouve, secrétaire général du SGP (1946-1962), avait des « attaches avec le PCF » (agendas du préfet Roger Léonard, 25 novembre 1949, Centre d'histoire de Sciences-po). Il était de notoriété publique que sa femme soutenait le Mouvement de la paix, qu'il avait un frère en responsabilité dans les instances dirigeantes de la CGT-PTT (Confédération générale du travail-Postes, télégraphes et téléphones), un beau-frère membre de la commission exécutive du PCF. Révoqué en mars 1962 (puis réintégré par un arrêt du Conseil d'État en mars 1966) en raison de ses critiques publiques des méthodes de maintien de l'ordre, il s'engagea alors dans une carrière de militant et d'élu local de la Convention des institutions républicaines dirigée par F. Mitterrand.

18. Ses interventions en séance et ses propositions de résolution en témoignent. <http://www.assemblee-nationale.fr/histoire/biographies/IVRepublique/hernu-charles-03071923.asp> (consulté le 8 mars 2011).

19. Intervention de Ch. Hernu, 25 février 1958, JORF, p. 1004.

20. Il est cependant probable que Maurice Bourges-Maunoury relisait les événements à la lumière de leur déroulement.

21. La CFTC (Confédération française des travailleurs chrétiens) et le SIPM (syndicat « indépendant » dont le préfet Baylot avait encouragé la création) appelèrent à la manifestation du 13 mars 1958 où ils furent représentés par certains de leurs principaux responsables.

22. Outre la presse et le témoignage d'un responsable du SGP (André Hulot, 30 octobre et 25 novembre 2003), les manifestations du 13 mars 1958 sont relatées à partir des rapports de l'Inspection générale de l'administration (IGA) de la Sûreté nationale et de l'Inspection générale des services (IGS) de la préfecture de Police (par la suite PP) (Archives nationales [par la suite AN] F1a 5193 et APP HA 89).

23. Entretiens avec André Hulot (voir note 22). Récit de vie recueilli dans le cadre d'un contrat de recherche qui a conduit au versement de soixante-quinze entretiens biographiques conservés au département audiovisuel de la Bibliothèque nationale de France (Berlière et Lévy 2010).

24. Après plusieurs reports, le Code de procédure pénale entra en vigueur graduellement à partir de

janvier 1959. Jusqu'à la fin de la guerre d'Algérie, il ne fut pas appliqué en matière de répression de l'action des militants nationalistes algériens. À partir de l'automne 1958, l'internement administratif devint la principale modalité répressive de la lutte contre le FLN. Thénault (2008).

25. Éditorial de *Police parisienne*, 30 mars 1958.

26. B. Lafay, séance du 18 mars 1958, JORF, p. 1631.

27. Député de Gironde, Émile Liquard avait été élu dans l'ombre de Jacques Chaban-Delmas sur une liste de Républicain sociaux (ex-RPF), concurrencée par les poujadistes. Son positionnement était donc très critique du « système » de la IV^e République et de son « théâtre d'ombres ». Voir Assemblée nationale 1956, 1 : 511-513.

28. Intervention de J. Dides, 13 mars 1958, JORF, p. 1584.

29. *France-Soir*, 14 mars, 8^e éd.

30. Ces injures antisémites, notamment des cris « sale Juif ! », furent confirmées par le commissaire du 5^e district au cours de son audition par l'IGS, APP HA 89.

31. Motion préjudicielle présentée par P. Arrighi, 13 mars 1958, JORF, p. 1583.

32. Auparavant, cette prérogative sensible relevant de la PP. Jouer des concurrences institutionnelles (la PP gardait bien sûr ses pouvoirs en matière de maintien de l'ordre à l'entour du palais Bourbon) devait permettre de limiter les risques de collusion avec les manifestants.

33. Lettre du questeur délégué au préfet de police, 24 mars 1958, 2005-034/20, archives de l'Assemblée nationale.

34. APP HA 89.

35. Roger Le Taillanter, alors commissaire-adjoint à l'IGS, rapporte ainsi que leur directeur leur avait demandé « d'enquêter, sans enquêter, tout en enquêtant » (entretien, Nieul-sur-mer, 13 juillet 2004).

36. Ainsi les archives de l'Assemblée nationale ne recèlent que le document cité note 33.

37. Voir notamment « Ce qu'est le réseau Dides », *France-Observateur*, 20 mars 1958.

38. Pour Georgette Elgey, dans un article de *Paris-presse* du 28 février 1958, il s'agissait même d'une « évidence » (Gaiti 1999 : 37).

39. Le 14 mars, *L'Humanité* titrait d'ailleurs en une « Manifestation fasciste de centaines de policiers devant le Palais Bourbon ».

40. Claude Bourdet, « La police complice des fascistes », *France Observateur*, 27 avril 1956.

41. *L'Aurore*, 15 mars 1958.
42. En revanche, le SGP, et F. Rouve en particulier, furent violemment pris à partie par des élus socialistes du conseil municipal de Paris qui ne faisaient pas mystère de leur angoisse devant la politisation d'une police parisienne qu'ils auraient aimé voir fondue dans la Sûreté nationale. *Police parisienne*, 15 avril 1958.
43. Lettre d'André Lahilonne au ministre de l'Intérieur, 13 mars 1958, AN F1a 5193.
44. «Le malaise des polices», *Le Figaro*, 18 mars 1958.
45. Voir l'entretien accordé le 14 mars 1958 à Radio Luxembourg par F. Rouve, AN F1a 5193; *Police parisienne*, 15 mars 1958; entretiens avec André Hulot, *op. cit.* note 22.
46. Au total, quatorze sanctions furent prises, dont une révocation – celle du policier ayant frappé Maurice Legay – et neuf blâmes. APP HA 89 et 90.
47. Cette dimension du virilisme policier n'est pas à négliger: dans les années précédentes, le SIPM s'était employé à discréditer le préfet André-Louis Dubois, haï en raison de ses liens avec F. Mitterrand, par des rumeurs sur son orientation sexuelle.
48. Félix Gaillard, président du Conseil, intervention à l'Assemblée nationale, 18 mars 1958, JORF, p. 1614.
49. Les jeux et l'agenda parlementaires avaient cependant considérablement freiné l'adoption de textes permettant d'améliorer les revenus et la retraite des policiers parisiens.
50. Les carnets personnels du préfet Léonard (1947-1951) conservés au Centre d'histoire de Sciences-po donnent de multiples exemples de ces négociations.
51. *Police parisienne*, n° 154, 30 novembre 1955.
52. «Le malaise de la police», *Le Monde*, 11 et 12 janvier 1962.
53. Voir notamment «Le malaise des polices», *Le Figaro*, 18 mars 1958.
54. Carnets du préfet Léonard, Centre d'histoire de Sciences-po.
55. *Le Monde*, 11 janvier 1962.
56. Le préfet Léonard ficha et écarta – par des mutations disciplinaires – plusieurs dizaines de policiers communistes, politique encore accentuée par le préfet Baylot (1951-1954), qui prononça des mesures de révocation combattues par le SGP.
57. Lors des «complots» du printemps 1949, le préfet Léonard avait été mis au courant du rôle ou de la complicité de certains agents de la PP.
58. Ce régime spécial de retraite permettait notamment que les gardiens de la paix partent en retraite à cinquante-cinq ans.
59. *Police parisienne*, janvier 1945.
60. *Ibid.*, avril 1947.
61. Éditorial de F. Rouve, *Police parisienne*, 15 janvier 1954.
62. *France-Soir*, 10 décembre 1958, 10^e édition.
63. Jean Damasio, au nom du groupe Union et fraternité française, 18 mars 1958. JORF, 19 mars 1958, p. 1629.
64. Communiqué du syndicat national des CRS, cité par J. Damasio, *ibid.* La «rigoureuse égalité» fait ici référence à la parité de traitement entre la PP et la Sûreté nationale.
65. Communiqué du SGP, 13 mai 1958; *Police parisienne*, 15 mai 1958.
66. Le SIPM, revendiquant son «apolitisme», ne donna aucun signe de soutien au gouvernement en place et fit entendre sa peur que la défense des institutions ne conduise à «un coup de Prague» (Barrot 1995).
67. Des tracts gaullistes étaient composés au sein de la 8^e brigade territoriale de police judiciaire et distribués par des agents motocyclistes de la PP (entretien avec Yvon Thomas, Cherbourg, 10 juillet 2005).
68. Dans le cas du vote de la dévolution des «pleins pouvoirs» constitutionnels au gouvernement de la République sous l'autorité du maréchal Philippe Pétain, le 10 juillet 1940, le groupe de référence dans lequel s'opéra le processus d'alignement fut l'Assemblée nationale. Seule une enquête sociohistorique inspirée de celle d'Ivan Ermakoff (2008) pourrait permettre de savoir si tel fut le cas le 1^{er} juin 1958. L'importance de l'opposition à l'investiture du général de Gaulle (deux cent vingt-quatre voix contre, trois cent vingt-neuf pour) suggère une réponse négative.
69. Article 101 du *Règlement de l'Assemblée nationale, janvier 1956* (Paris, Impr. nationale, 1956), p. 190. Cet article est issu de la loi du 6 janvier 1950.
70. Le 22 mai 1968, six à sept mille étudiants marchèrent en direction de l'Assemblée nationale mais furent arrêtés, boulevard Saint-Germain, par un imposant barrage policier. Voir Grimaud (1977: 231-232; Mathieu 2008: 202).